



**Rapport BIFE/FP2E sur les services d'eau et d'assainissement**

Le cabinet d'étude BIPE et la FP2E ont publié, à la mi-octobre, la 6<sup>ème</sup> édition de leur étude sur les services publics d'eau et d'assainissement. Document de référence pour le secteur de l'eau, ce rapport livre un panorama exhaustif et précise les enjeux actuels et à venir pour le secteur de l'eau : état de la ressource, organisation institutionnelle et gouvernance, performances des services, recherche et développement, compétitivité du secteur, contribution des entreprises en matière de développement durable et d'emploi, etc.

Ces indicateurs confirment que malgré un contexte général de contraction des dépenses publiques locales, il existe un transfert de l'innovation des entreprises vers les services publics d'eau en France, permettant de maintenir un haut niveau de performance économique et technique.

Pour maintenir leur efficacité, et notamment pour conserver une bonne maîtrise des prix, cet effort d'implantation de l'innovation devra être soutenu dans le temps, et accompagné par des politiques d'investissement à long terme.

En outre, l'innovation dans la gestion de l'eau et l'investissement sont des impératifs pour répondre aux objectifs de développement durable et aux ambitions de la transition énergétique, enjeux majeurs des futures négociations de la COP 21.

www.fp2e.org

# législation

## Le régime des coupures d'eau clarifié

À l'issue des débats parlementaires sur la loi de transition énergétique et au regard de l'avis conforme donné par le Conseil Constitutionnel sur les dispositions de la loi « Brottes » d'avril 2013, l'interdiction de couper l'alimentation en eau dans les résidences principales en cas d'impayés a été établie.

Il en résulte que les services publics d'eau et d'assainissement ne peuvent plus émettre d'avis de coupure dans les logements principaux en cas d'impayés, ni même procéder à ces interruptions de service.

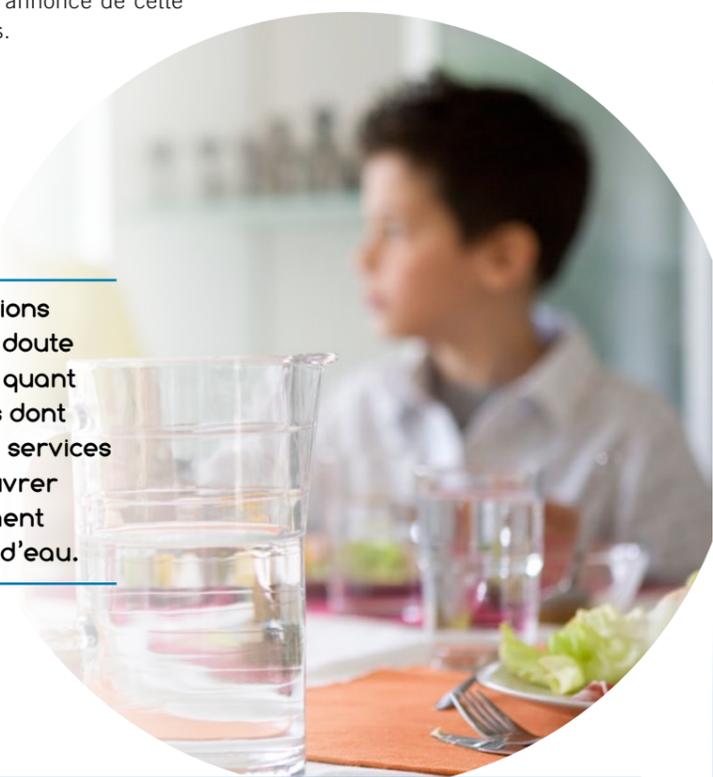
La FP2E, France Eau Publique et l'AMF, principale association d'élus, ont alerté sur les risques financiers d'une telle mesure, qui va générer une hausse du niveau d'impayés dans les services et, au final, une hausse généralisée des prix des services, très éloignée des effets à caractère social pour les plus démunis que visait initialement la loi.

D'ores et déjà, certaines régies municipales font état de niveaux d'impayés multipliés par trois depuis l'annonce de cette interdiction de coupures.

Cette disposition législative est donc particulièrement préoccupante pour l'équilibre financier des services publics, qui doivent résoudre une équation complexe comptenu des nouveaux investissements nécessaires, des performances attendues, de la hausse de la TVA sur l'assainissement, et des baisses des consommations.

Il appartiendra désormais à chaque service de définir les moyens appropriés pour assurer un recouvrement efficace et responsable des factures. Cela pourra nécessiter des précisions de la part des ministères quant aux moyens dont les services disposeront pour recouvrer efficacement les factures d'eau.

**Des précisions seront sans doute nécessaires quant aux moyens dont disposeront les services pour recouvrer efficacement les factures d'eau.**



- La FP2E a pour membres les sociétés :
- Altau
  - Derichebourg Aqua
  - Saur
  - Société des Eaux de Fin d'Oise
  - Sogedo
  - Suez
  - Veolia

« AQUAE » La lettre de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)  
 48, rue de la Bienfaisance, 75 008 Paris - Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41 - E-mail : fp2e@fp2e.org  
 Site Internet : www.fp2e.org  
 Directeur de la publication : Tristan Mathieu  
 Responsable de la rédaction : Caroline Asso  
 Comité de rédaction : Caroline Asso, Philippe Denis, Laurent Maillard, Tristan Mathieu, Nicolas de Saint-Martin, Igor Semo  
 Crédits photos : Photothèque Suez - Fotolia  
 N° ISSN 1956-9815 – Conception et réalisation : Erigone  
 Imprimé sur du papier issu de forêts gérées équitablement

# AQUAE

NOVEMBRE 2015 - N°63

## S'adapter aux évolutions en cours

D'ici 2020, les communes vont devoir transférer leurs compétences historiques en eau et assainissement à des intercommunalités, en application de la loi NOTRe : communautés d'agglomération ou de communes, ou indirectement, grands syndicats techniques. Pas moins de 9 700 communes en eau potable et 14 600 en assainissement sont concernées, éventuellement dès 2018, au titre des compétences optionnelles des EPCI.



Les intercommunalités devront également se préparer à accueillir ces compétences pour relever les grands défis des services publics : protéger la ressource, distribuer une eau potable de qualité irréprochable, obtenir une meilleure efficacité des réseaux d'eau et d'assainissement et optimiser la gestion du patrimoine, améliorer la performance des stations d'épuration. Ou encore, développer le recours aux technologies de l'information pour améliorer la gestion et offrir de nouveaux services aux usagers, organiser le financement pérenne des services, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre...

Les entreprises de l'eau sont mobilisées pour accompagner cette dynamique et aider à la constitution de projets des territoires.

**Bertrand Camus**  
Président de la FP2E

## bilan

### Médiation de l'eau : une action soutenue et reconnue : un service qui évolue



Créée en 2009, la Médiation de l'eau, dont la FP2E est adhérente, a pour but de régler à l'amiable les litiges opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement, une fois tous les niveaux de recours, internes à ces services, épuisés.

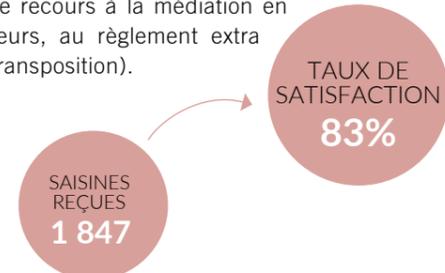
Après 5 ans d'activité et plus de 5 000 litiges traités, la Médiation de l'eau jouit aujourd'hui d'une réelle reconnaissance des acteurs de l'eau et son intervention est largement approuvée par les consommateurs y faisant appel (83% y ayant fait appel se disent satisfaits de la compréhension de leur litige).

L'évolution de la Médiation de l'eau explique qu'après 5 ans d'existence, la structure a non seulement « trouvé son public », mais aussi, atteint une forme de maturité :

- avec **1 847 saisines reçues en 2014**, l'activité est encore en augmentation cette année (+17 %)
- l'action du médiateur a mis fin aux désaccords des parties dans **85,5% des dossiers traités**.

La Médiation de l'eau apporte une réponse conforme aux nouvelles réglementations européenne et française en la matière. En effet, dans le but de favoriser le règlement amiable des litiges, la loi du 17 mars 2014 dite « loi Consommation » impose que tout contrat passé entre un professionnel et un consommateur mentionne la possibilité de recourir à une procédure de médiation en cas de litige.

Par ailleurs, l'Union Européenne promeut le recours à la médiation en généralisant l'accès, pour les consommateurs, au règlement extra-judiciaire des litiges (directive en cours de transposition).



### chiffre clé

**13%**

C'est l'écart entre la moyenne des prix des services d'eau et d'assainissement dans les grandes villes en France et la moyenne des prix de ces services en Europe.

Source : Etude NUS 2015



# dossier

## La France accentue sa maîtrise des prix des services d'eau et d'assainissement

Les résultats de l'enquête ont confirmé la compétitivité des services d'eau et d'assainissement français : au regard de la performance globale des services et de leur prix moyen, **les Français bénéficient d'un bon rapport qualité/prix.**

Les données essentielles à retenir de cette étude sont les suivantes :

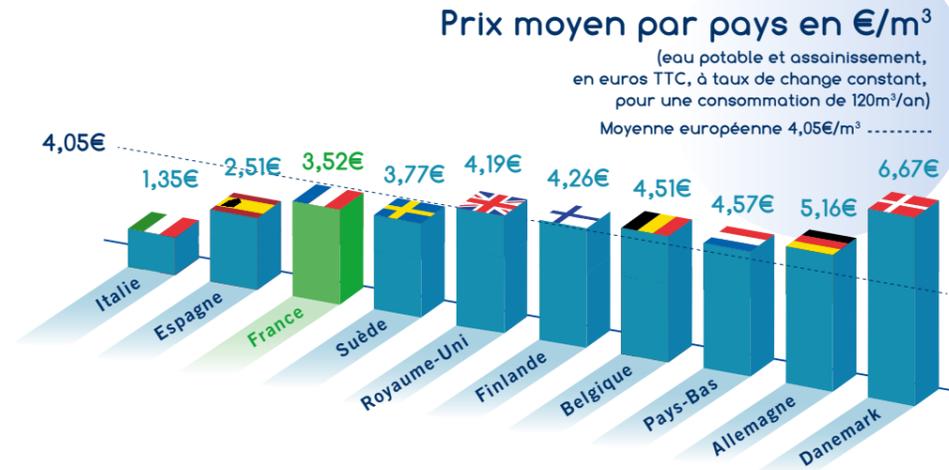
**Le prix moyen du service d'eau et d'assainissement en France se maintient en dessous de la moyenne européenne**

- **Les Français bénéficient, pour les services d'eau et d'assainissement, de prix inférieurs de 13% aux prix constatés** dans la majorité des pays européens. Cet écart s'est creusé entre 2013 et 2015, puisqu'il était à l'origine de 11%.
- En 2015, l'étude NUS Consulting fait apparaître **un prix moyen des services d'eau en France à 3,52€/m<sup>3</sup>** toutes taxes et redevances comprises (soit 0,35 centime d'euro par litre), contre **4,05€/m<sup>3</sup> pour l'ensemble de l'échantillon européen.** Aussi, **la France se situe à la 3<sup>ème</sup> place** dans le classement croissant des prix, derrière l'Italie (1,31€/m<sup>3</sup>) et l'Espagne (2,51€/m<sup>3</sup>), et devant la Suède (3,77€/m<sup>3</sup>), le Royaume-Uni, la Finlande, la Belgique (4,51€/m<sup>3</sup>), les Pays-Bas (4,57€/m<sup>3</sup>), l'Allemagne (5,16€/m<sup>3</sup>) et le Danemark.

**Par ailleurs, les prix des services d'eau et d'assainissement français progressent moins vite, en moyenne, que dans les autres pays d'Europe**

- Entre janvier 2013 et janvier 2015, **le prix moyen en France a progressé de 2%** alors que les prix de l'échantillon ont progressé de 2,6%, en moyenne annuelle.
- Comme dans la dernière étude de 2013, l'échantillon français se classe en troisième position des pays ayant connu la plus faible progression des prix après l'Allemagne (-1,4%) et le Danemark (+0,9%) et loin devant l'Italie (+9,7%).

En France, les services publics d'eau et d'assainissement garantissent aux consommateurs des prestations de qualité (qualité d'eau, continuité de service 24h/24, protection de la ressource, épuration, aspects sociaux dans la relation opérateur/consommateur). Ils maintiennent une très bonne performance en termes de rapport qualité/prix, d'autant plus que la quasi-totalité des coûts de fonctionnement et d'investissements des services sont financés par les factures d'eau.

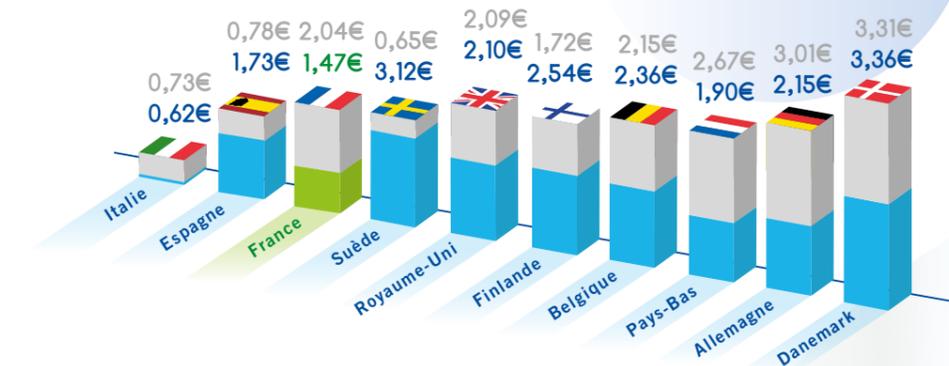


### Décomposition du prix moyen par pays

(en euros TTC, à taux de change constant)

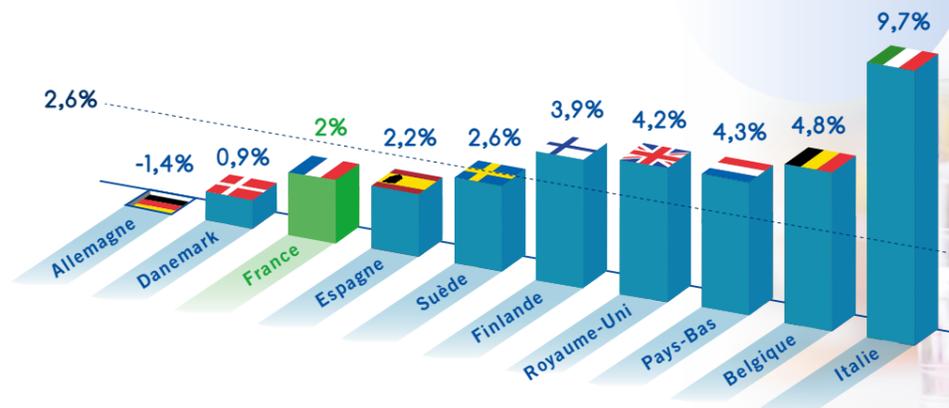
Service d'assainissement des eaux usées

Service de distribution d'eau potable



### Variation annuelle des prix Janvier 2013 - janvier 2015

Moyenne européenne 2,6% .....



Les résultats démontrent donc le maintien, en France, **d'une évolution contenue des prix des services d'eau et d'assainissement.**

Le maintien de la maîtrise des prix en France est d'autant plus remarquable que le taux de TVA appliqué aux services d'assainissement a connu un relèvement sans précédent, en passant successivement de 5,5% à 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012, puis à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Outre ces résultats positifs pour la France, cette étude met en évidence que :

- Le Danemark est le pays où les services d'eau sont les plus élevés (6,67€/m<sup>3</sup> en moyenne), tandis que l'Italie est le pays où les services sont les plus bas (1,35€/m<sup>3</sup> en moyenne).
- L'Italie est, cependant, le pays ayant connu la plus forte augmentation annuelle entre 2013 et 2015 : 9,7%. Ce phénomène de hausse sensible est vraisemblablement lié à la nécessité d'investir dans l'urgence pour moderniser et adapter les infrastructures des services.

Le bon positionnement des services publics d'eau et d'assainissement français dans le panel européen résulte de politiques d'investissement pluriannuelles, permettant, sur le long terme **une évolution contenue du prix** des services, qui est **bénéfique pour le pouvoir d'achat des Français.**

**La comparaison des prix des services d'eau en France avec ceux d'autres pays d'Europe confirme, enfin, la performance globale du système français de gestion de l'eau, qui s'inscrit dans un contexte très concurrentiel, dans lequel les entreprises de l'eau apportent savoir-faire, innovation et compétitivité.**

nus consulting GROUP

Le Cabinet NUS Consulting a réalisé la 10<sup>ème</sup> édition de son baromètre des prix des services d'eau et d'assainissement des 5 plus grandes villes de 10 pays d'Europe : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède. Cet échantillon concerne près de 50 millions d'habitants, dont plus de 4 millions en France.

Cette étude a été réalisée sur la base d'un facture annuelle type de 120 m<sup>3</sup> (consommation de référence INSEE pour un foyer, toutes taxes comprises au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

